



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents:

Mme Pascale GILLET – MM Vincent COWET – Roland GASTINE – Tibault GROLLEMUND – Didier GUILLOTIN – Yannick LE BORGNE – Bernard LE BRETON – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND.

Étaient absents : Mme Martine PARÉ - M Raymond HOUEIX – Bruno LE BORGNE – Jérôme REGNIER.

Secrétaire de séance : M. Benoît ROLLAND

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

## GESTION DE L'ASSEMBLÉE

### - 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 18 août 2022

---

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la réunion du 18 août 2022, le Président le soumet au vote.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal du Bureau du 18 août 2022.**

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

### GESTION DES IMPAYÉS

#### - 2) Créances éteintes Budget Distribution

---

Jérôme BOSSAY informe que la Paierie départementale propose à Eau du Morbihan de porter en créances éteintes les titres d'impayés de 24 dossiers, relatifs à des factures d'eau potable.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'admettre en créances éteintes les 24 dossiers de créances présentées pour un montant total de 2 778,22 €.**

#### - 3) Admissions en non-valeur Budget Distribution

---

Jérôme BOSSAY informe que la Paierie départementale propose à Eau du Morbihan de porter en admission en non-valeur 126 dossiers d'impayés, relatifs à des factures d'eau de 2016 à 2021, pour un montant global de 16 355,46 €. Il rappelle que 300 000 € feront l'objet de provisions à cet effet.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les 126 dossiers de créances présentées pour un montant total de 16 355,46 €.**

#### - 4) Admissions en non-valeur Budget Principal Production-Transport

---

Jérôme BOSSAY informe que la Paierie départementale propose à Eau du Morbihan de porter en admission en non-valeur les titres restant à recouvrer relatifs à des fermetures de compteurs ou de reliquats de TVA avec EDF. Il précise que désormais la procédure avec EDF sera renforcée afin de garantir systématiquement la récupération des reliquats, même pour des petites sommes.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les 3 dossiers de créances présentées pour un montant total de 48,28 €.**

### GESTION DU PERSONNEL

#### - 5) Convention de mise à disposition - Baud Communauté 2022 - Secrétariat de la commission géographique locale

---

Jérôme BOSSAY rappelle que Eau du Morbihan sollicite chaque EPCI pour mettre à disposition un agent quelques heures par mois afin d'effectuer le secrétariat des commissions locales. Après concertation avec Baud communauté, il est proposé une mise à disposition d'un agent, 6 heures par mois, contractualisée par une convention d'une durée de 15 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide :**

**- d'accepter la mise à disposition d'un agent de Baud Communauté pour exercer les missions de secrétariat de la commission géographique locale du territoire à l'échelle de l'EPCI, à raison de 6 heures mensuelles, pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les avenants à intervenir.**

**- 6) Convention de mise à disposition - Centre Morbihan Communauté 2022 - Secrétariat de la commission géographique locale**

---

Jérôme BOSSAY rappelle qu'il existait déjà convention avec Centre Morbihan Communauté avant la scission. Aujourd'hui il est proposé une nouvelle convention avec Centre Morbihan Communauté actualisant le nombre d'heures de mise à disposition, au regard du périmètre réduit, à savoir 12 h par mois.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide :**

**- d'accepter la mise à disposition d'un agent de Centre Morbihan Communauté pour exercer les missions de secrétariat de la commission géographique locale du territoire à l'échelle de l'EPCI, à raison de 12 heures mensuelles, pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les avenants à intervenir.**

#### **PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

**- 7) Appel à projet solidarité internationale 2022 - Eau Soleil Bretagne - Village de Tiouraghine au Maroc**

---

Benoît ROLLAND rappelle la décision du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre, de modifier les modalités d'attribution des subventions à l'internationale. Les nouvelles conditions imposent notamment que les candidatures des associations soient déposées sous forme d'appel à projet et que leur siège soit situé sur le territoire de Eau du Morbihan.

Il précise que l'association Eau Soleil Bretagne a un projet d'installation et de mise en service d'un système de pompage solaire photovoltaïque et d'un réseau d'adduction d'eau pour le village de Tiouraghine au Maroc. Le projet est estimé à 40 449 € et l'association sollicite un montant de 5 000 €.

Il rappelle que Eau du Morbihan a déjà financé 4 projets conduits par l'association au Maroc, qui en s'associant notamment avec le lycée professionnel du Blavet à Pontivy, participe à la mobilisation des jeunes sur les nouvelles technologies.

Bernard LE BRETON confirme également l'investissement de cette association et son souhait de transmettre son savoir-faire auprès des jeunes lycéens.

Jérôme BOSSAY souligne la qualité du projet de l'association.

Françoise JÉHANNO précise que l'association remet un dossier très détaillé de la mise en œuvre concrète des actions menées sur le terrain.

Dominique RIGUIDEL précise que ce projet répond aux critères souhaités et valorise l'implication de Eau du Morbihan dans la solidarité internationale. Il souhaite que les médias en soient informés.

Roland GASTINE souhaiterait proposer à d'autres associations de participer à l'appel à projet étant donné que le budget alloué à la solidarité internationale de 60 000 € n'est pas atteint.

Jérôme BOSSAY rappelle que les dossiers devaient être déposés à une date butoir, qui a été repoussée pour permettre aux associations de constituer leur demande. Les services de Eau du Morbihan ont contacté toutes les associations listées par Programme Solidarité Eau (pS-Eau), et que malgré ça, la crise sanitaire a probablement stoppé beaucoup de projets.

Françoise JÉHANNO rappelle qu'il s'agit d'un appel à projet annuel. Une communication est à programmer pour le lancement des appels à projet 2023 avec un dépôt pour février 2023.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer à l'Association Eau Soleil Bretagne une subvention de 5 000 €, au titre de l'appel à projets « Solidarité internationale Eau du Morbihan 2022 », pour participer au financement de son projet d'installation et de mise en service d'un système de pompage solaire et d'un réseau d'adduction d'eau potable au village de Tiouraghine au Maroc ;**
- **d'autoriser le Président au nom et pour le compte de Eau du Morbihan, à signer la convention financière correspondante.**

#### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

##### **- 8) Renouvellement Autorisation d'Occupation du domaine - Réservoir Les Quennes à Saint-Jean-La-Poterie - Océane Communication**

---

Jérôme BOSSAY informe que la convention signée entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Saint-Jacut-Les-Pins, la Compagnie Générale des Eaux et la Société Océane Communication Bretagne Sud pour l'installation d'un relais radio sur le réservoir situé au lieu-dit « Les Quennes » sur la commune de Saint-Jean-La-Poterie est arrivée à échéance.

Françoise JÉHANNO rappelle le souhait des élus d'une réflexion sur les occupations du domaine publics. Elle a été reportée au regard de la situation exceptionnelle de la sécheresse qui a mobilisé les services, et sera initiée dès que possible.

Dominique RIGUIDEL confirme que le sujet sera bien étudié un peu plus tard comme convenu.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide :**

- **de renouveler l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation d'équipements techniques d'infrastructures sur le réservoir situé au lieu-dit « Les Quennes » sur la commune de Saint-Jean-La-Poterie pour une durée de 12 ans, renouvelable une fois pour un délai de 3 ans ;**
- **de fixer le montant de la redevance d'occupation à 689,20 € HT (Autres – Association, Radio, FM...) correspondant à la valeur de référence au titre de l'année 2022, assortie d'une révision de + 2 % par an ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la société Océane Communication Bretagne Sud.**

## **EXPLOITATION DE SERVICE**

### **- 9) Informations sur de nouveaux engagements contractuels inscrits dans les contrats d'exploitation**

---

Marie ANDRÉAN informe que certains nouveaux contrats d'exploitation ont intégrés des engagements contractuels en matière de Qualité-Service-Environnement (QSE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle cite notamment celui attribué à SAUR relatif à la sécurisation sur Belle-île-en-Mer avec la mise en place d'une centrale solaire au sol qui prévoit l'utilisation de 41 % de l'énergie par l'usine et une revente à Enedis du complément.

Elle ajoute que le contrat relatif à Mangoër 2 prévoit également une centrale solaire posée au sol qui devrait produire 10 % des besoins annuels de consommation soit 198 kWc.

En parallèle, Morbihan Énergies propose l'installation de panneaux photovoltaïque sur le même site avec en plus la mise en place d'un stockage. Cette opération fait partie d'un dossier déposé au titre du plan de relance relatif à la transition écologique. Il a reçu un avis favorable et devrait bénéficier de subventions.

De plus, des actions pour la réduction de l'empreinte carbone sont prévues, chaque contrat intègre l'implantation de nouveaux matériels et outils de mesure.

Elle souligne que ces nouvelles thématiques sur les énergies renouvelables demandent des investigations. L'analyse des dossiers se fera à court, moyen et long terme.

Bernard LE BRETON invite à vérifier le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en ce qui concerne l'implantation des panneaux solaires sur Mangoër 2 car une modification réglementaire est en cours.

Marie ANDRÉAN confirme que toute une liste de vérifications est prévue, en matière d'urbanisme, de périmètre de protection...

Elle précise que l'analyse des 2 dossiers devra démontrer si le projet de Morbihan Énergies est complémentaire ou concurrentiel.

Elle ajoute que cette opération ne sera pas neutre pour l'exploitant qui sera obligé d'acheter la nouvelle énergie au niveau de ce site.

Françoise JÉHANNO précise que les actions pour la réduction de l'empreinte carbone doivent obligatoirement être des projets labellisés bas carbone en collaboration avec l'opérateur Carbonapp.

Dominique RIGUIDEL se félicite de l'intégration dès maintenant de ces projets dans les nouveaux contrats.

Roland GASTINE demande si la prise en compte de ces nouvelles technologies ne peut pas être reconnue d'utilité publique.

Marie ANDRÉAN précise des panneaux solaires sont déjà sur posés sur les bâches de l'unité de production de Hoëdic.

Arnaud LE GAL signale la mise en service prochaine d'une turbine sur débit réservé à l'aval de la réserve de Tréauray. La conduite de débit réservé à 150l/s permet de dissiper l'énergie avec la turbine qui produit de l'électricité à hauteur de 9 kw. Le projet est dissocié du contrat d'exploitation, au regard de l'obligation d'achat de l'énergie par EDF fixée sur 20 ans, donc au-delà du contrat.

Dominique RIGUIDEL demande si un diagnostic sur tous les sites de production est prévu.

Arnaud LE GAL répond qu'une étude est en cours avec 56 Énergies, portant sur la rentabilité de poser une turbine pour alimenter Tréauray 1, pouvant produire entre 50 et 60 kw.

Roland GASTINE demande s'il est plus intéressant de produire de l'électricité de manière à assurer une autoconsommation qu'une revente d'électricité.

Arnaud LE GAL répond que tout dépend du prix de revente. Il constate que les fournisseurs d'électricité n'incitent pas à l'autoconsommation car ils perdent le prix du transport facturé au client.

Marie ANDRÉAN précise que la pose d'une turbine en aval de Kerguéro pourrait être intégrée au projet du feeder Baud-Brec'h.

Elle ajoute que la pose de panneaux solaires est actuellement en discussion avec Morbihan Énergies sur Houat.

**Le Bureau prend acte du point d'information fait en séance sur les engagements contractuels en matière de Qualité-Sécurité-Environnement inscrits aux contrats d'exploitation (mise en place de centrale solaire et compensation de l'impact carbone).**

## **PRÉPARATION DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL**

### **- 10) Projet de dossier de la séance du 30 septembre 2022**

---

## **GESTION DE L'ASSEMBLÉE**

### **- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

---

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022 sera soumis au Comité.

**Le Bureau valide cette proposition.**

### **- 2) Modifications statutaires - mise à jour des membres**

---

Françoise JÉHANNON rappelle que les statuts en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été actés par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019. Depuis la liste des membres a évolué, modifiant ainsi le champ d'intervention mais pas le périmètre.

Sur sollicitation de la Préfecture, il est proposé une mise à jour des statuts constatant les évolutions intervenues parmi les membres de Eau du Morbihan.

Elle précise que conformément au Code général des collectivités, les membres de Eau du Morbihan sont consultés et disposent d'un délai maximum de 3 mois pour se prononcer.

**Le Bureau valide cette proposition.**

## **INFORMATION ET PROSPECTIVES**

### **- 3) Sécheresse 2022 - point de situation**

---

Françoise JÉHANNON fait un point de situation en présentant les graphiques des états de chaque ressource et des stockages d'eau du département avec une comparaison sur plusieurs années et une estimation sur les mois à venir. Elle précise que ces documents ont été présentés également lors du dernier Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE). La situation des ressources et des stocks d'eau reste tendue sur le département, et ce malgré les dernières petites pluies.

Elle précise notamment que :

- 2 secteurs sont plus impactés : AQTA et l'Éillé,
- les infrastructures, fortement sollicitées, nécessitent une vigilance accrue,

- les consommations du réseau d'interconnexions correspondent en septembre à la moyenne des dernières années, malgré une augmentation de la population (effet des restrictions ?),
- une interrogation se pose sur la propension d'un retour des gros consommateurs sur le réseau dans le cas où leurs réserves seraient à sec,
- il est nécessaire de refaire les stocks d'eau afin de s'assurer d'une marge de sécurité pour la continuité de service,
- une demande de dérogations aux débits réservés sur l'Éllé à Barrégant et la retenue de Tréauray sur le Loc'h au 1/30<sup>ème</sup> du module a reçu un avis favorable jusqu'au 30 octobre 2022.

Bernard LE BRETON précise que la dérogation aux débits réservés accordée jusque fin octobre permet à Eau du Morbihan d'avoir une certaine visibilité.

Yannick LE BORGNE informe que lors d'une réunion des agriculteurs, il a été fait mention du risque que de gros consommateurs se reportent sur le réseau d'alimentation en eau potable pour suppléer leurs forages à sec, et ce jusque fin novembre.

Françoise JÉHANNO précise qu'une réunion de sensibilisation « eau, aménagement et urbanisme » avec les élus est programmée le 8 décembre 2022.

Elle précise que le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) alerte sur le risque de subir régulièrement des sécheresses, comme celle de cette année.

Arnaud LE GAL précise que l'année 2022 sert désormais d'année de référence, avec la combinaison du niveau des eaux souterraines insuffisant en début d'année, des températures estivales chaudes et les besoins en eau. Il cite le site de la DREAL « hydrologie-bretagne.fr », qui permet de visualiser l'évolution du débit moyen journalier sur les rivières en Bretagne.

Dominique RIGUIDEL conclut en précisant que les dernières pluies n'ont pas suffi à recharger les nappes et stocks d'eau. La gestion préventive et la communication sur les économies d'eau de Eau du Morbihan, les arrêtés cadre sécheresse et les dérogations ont permis d'assurer jusqu'à ce jour une continuité de service. Pour autant, il faut rester vigilant, au regard des prévisions météorologiques et face au risque du transfert des gros consommateurs et agriculteurs sur le réseau, et solliciter à nouveau des dérogations de débit réservé si nécessaire.

**Le Bureau valide cette proposition.**

Arrivée de Vincent COWET.

Départ de Tibault Grollemund.

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES**

### **- 4) Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau**

---

L'information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau sera présentée lors du Comité Syndical.

**Le Bureau valide cette proposition.**

### **- 5) Projet de data center local – modification de la composition des actionnaires de la société publique locale (SPL)**

---

Françoise JÉHANNO rappelle la décision du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'adhérer à la Société

Publique Locale (SPL) relative au projet de data center local.

Elle précise que les statuts ne sont ni signés, ni enregistrés car la commune de Saint-Nolff a exprimé son souhait de différer son entrée et, en parallèle, la commune de Josselin souhaite adhérer à la SPL. La strate de population de Josselin étant inférieure à celle de Saint-Nolff, Morbihan Énergies prend le différentiel à sa charge.

**Le Bureau valide cette proposition.**

## GESTION DU PERSONNEL

### **- 6) Modification du tableau des effectifs - avancement de grades 2022**

---

Jérôme BOSSAY informe qu'un agent, titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe. Ce changement nécessite d'actualiser le tableau des effectifs.

**Le Bureau valide cette proposition.**

## **AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

### DÉCISIONS MODIFICATIVES

#### **- 7) Décision modificative n° 1/2022 - Budget Principal Production-Transport**

---

Jérôme BOSSAY explique qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits à hauteur de 200 000 €, pour permettre de passer l'intégralité des dotations aux amortissements, en lien notamment avec l'intégration des dépenses de travaux de l'unité de production d'Ar C'Hastell.

**Le Bureau valide cette proposition.**

#### **- 8) Décision modificative n° 1/2022 - Budget Distribution**

---

Jérôme BOSSAY informe avoir lancé une consultation auprès des banques pour contractualiser un prêt avant l'augmentation des taux d'intérêts, en vue de financer les investissements en Distribution.

La première annuité de l'emprunt contracté, d'un montant de 4 000 000 € auprès du Crédit agricole, étant en octobre 2022, il est nécessaire d'augmenter les crédits inscrits au budget à hauteur de 75 000 €.

**Le Bureau valide cette proposition.**

### AUTRE ÉLÉMENT BUDGÉTAIRE

#### **- 9) Budget Copropriété Fétan-Blay - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023**

---

Jérôme BOSSAY rappelle que la comptabilité utilisée pour la copropriété Fétan-Blay est la nomenclature M14 qui est vouée à disparaître.



Il est demandé d'approuver le passage du Budget annexe Copropriété Fétan-Blay de Eau du Morbihan à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

**Le Bureau valide cette proposition.**

## **COMPÉTENCE DISTRIBUTION**

### **- 10) Convention de groupement de commandes avec la commune de Pleucadeuc pour la réalisation de travaux avenue de Paris - De l'Oust à Brocéliande Communauté**

---

Françoise JÉHANNO informe que dans le cadre des travaux sur la commune de Pleucadeuc, respectivement d'eaux usées et d'eaux pluviales pour la commune, et, d'eau potable pour Eau du Morbihan, la commune a proposé un groupement de commande afin de mutualiser les coûts.

Elle précise qu'une CAO spécifique est nécessaire avec un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque collectivité.

Dominique RIGUIDEL demande si des membres du Bureau souhaitent dorénavant et déjà se présenter.

Didier GUILLOTIN propose sa candidature en tant que titulaire, et celle de Vincent COWET en suppléant.

**Le Bureau valide cette proposition.**

## **EXPLOITATION DE SERVICE**

### **- 11) Convention de déversement au réseau public d'assainissement de la ville de Le Faouët - UP Barrégant - Roi Morvan Communauté**

---

Marie ANDRÉAN présente les termes du nouveau projet de convention relatif au déversement des eaux sales issues de l'usine de Barrégant, dans le réseau public d'assainissement. Elle précise notamment que les dépenses d'exploitation liées à cette convention sont dorénavant prises en charge par l'exploitant.

**Le Bureau valide cette proposition.**

### **- 12) Avenant n° 6 au contrat d'exploitation du service d'eau potable sur le périmètre initial : ex SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust**

---

Marie ANDRÉAN présente les termes de l'avenant n° 6 au contrat d'exploitation du service d'eau potable sur le périmètre initial de l'ex SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust qui concerne uniquement Eau du Morbihan au titre de la Production, mais qui nécessite cependant une délibération du SIAEP de Questembert.

Elle précise que cet avenant prend en compte :

- les actions mises en œuvre sur l'unité de production du Bellé au regard de l'évolution du contrôle sanitaire, à savoir :

- un suivi analytique renforcé en matière de métabolites de pesticides,
- un renforcement du dosage et de la qualité du charbon, le chargement en charbon passant de 3gr/m<sup>3</sup> à 12g/m<sup>3</sup>, augmentant ainsi le coût de 0,0016€ du m<sup>3</sup> soit 12 000 €.

- l'ajustement de la rémunération du fermier.

**Le Bureau valide cette proposition.**

**- 13) Concession de service - Exploitation du service de distribution d'eau potable - Périmètre : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie et Questembert Communauté pour partie (d) - avenant n° 2**

---

Marie ANDRÉAN précise qu'à l'instar de l'avenant n° 1 intégrant les communes de Caden et Malansac au périmètre du SIAEP de Questembert, l'avenant n° 2 intègre les communes de Pluherlin et Saint-Gravé à ce même périmètre.

**Le Bureau valide cette proposition.**

**- 14) Concession de service - Exploitation du service public de distribution d'eau potable - Périmètre : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie (c2) - Attribution**

---

Marie ANDRÉAN rappelle la stratégie visant à converger les échéances de certains contrats d'exploitation afin d'atteindre le scénario cible de regroupement des secteurs validé par le Comité Syndical du 8 décembre 2022. Elle donne les caractéristiques du contrat, à savoir 16 566 abonnés, 1 745 982m<sup>3</sup> consommés et une échéance au 31 décembre 2025.

Benoît ROLAND souligne que, bien qu'il n'y ait eu qu'une seule offre, elle a été examinée avec la même attention que s'il y en avait eu plusieurs.

Marie ANDRÉAN précise qu'après étude du cabinet Espélia, la proposition de la SAUR a été retenue. Elle souligne la procédure particulière avec l'envoi par mail du dossier à tous les délégués du Comité Syndical 15 jours avant la réunion du Comité Syndical conformément à la réglementation.

La proposition SAUR est légèrement supérieure à l'estimation mais est cohérente et justifiée notamment au regard de l'inflation, des investissements complémentaires, d'un indice linéaire de pertes ambitieux et de la gestion des industriels avec ECOD'O.

**Le Bureau valide cette proposition.**

**- 15) Marché de service - Exploitation du service public de Production et de Transport d'eau potable - Périmètre : De l'Oust à Brocéliande Communauté, Arc-Sud Bretagne, Questembert Communauté pour partie et Redon Agglomération pour partie (D)**

---

Marie ANDRÉAN cite les caractéristiques du contrat. Elle précise que la CAO est prévue à 14 h ce même jour (16 septembre 2022), pour l'attribution du marché.

**Le Bureau valide cette proposition.**

**Le Bureau prend acte du projet de dossier de la séance du 30 septembre 2022 du Comité Syndical.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jérôme BOSSAY informe les élus du Bureau qu'ils vont être destinataires d'un mail du service ressources humaines de Eau du Morbihan, relatif au recensement de leurs indemnités.

Yannick LE BORGNE s'interroge sur les absences répétées de certains délégués du Comité Syndical. Il se dit prêt à mobiliser les élus de son secteur.

Benoît ROLLAND demande s'il existe des statistiques sur les présences et absences au Comité Syndical.

Françoise JÉHANNO répond par l'affirmative et propose de les faire parvenir à chaque membre du Bureau.

Signature du Secrétaire de séance Benoît ROLLAND 	Signature du Président de séance, Dominique RIGUIDEL. 
Date de publication :	

